

CONTRÔLE DE CAVE

Des vigneron-encaveurs romands déterminés à lutter contre le système

Ludovic Pillonel

L'adaptation du système de contrôle de cave suscite la grogne de certains vigneron-encaveurs. Le président de la faïtière Willy Cretegnny appelle à une plus forte mobilisation.

«Plus de 15 vigneron-encaveurs devant la justice et Berne ne bouge pas!» C'est en ces termes que l'Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants (ASVEI) s'est adressée à ses membres, le 12 octobre dernier, pour les encourager à soutenir Fabien et Yvan Rapaz ainsi que Stéphane Borter, tous trois convoqués par la préfecture d'Aigle deux jours plus tard. Alors que les vendanges battaient leur plein, une petite dizaine de sympathisants ont fait le déplacement (voir photo).

«Comme leurs prédécesseurs sous le coup d'une ordonnance pénale déjà auditionnés, les vigneron-encaveurs auront le choix de payer l'amende, généralement de l'ordre de 200 à 300 francs, liée au refus du contrôle de cave et les frais de justice. S'ils n'obtempèrent pas, ils s'exposent à une peine privative de liberté de deux à trois jours», explique Willy Cretegnny, président de l'ASVEI. Il précise qu'à ce stade, seul le Canton de Vaud poursuit les vigneron-encaveurs.

Ordonnance contestée

Pour rappel, la contestation concerne une disposition de la nouvelle Ordonnance sur le vin, entrée en vigueur le



Les vigneron-encaveurs convoqués par la préfecture d'Aigle le 14 octobre dernier ont reçu le soutien de quelques collègues.

Selon l'Office fédéral de l'agriculture, les exigences n'ont pas changé

Confronté aux arguments des opposants au système, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) répond que «les exigences réglementaires et administratives concernant le contrôle du commerce des vins n'ont pas changé avec la modification de l'Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vins. Une comptabilité de cave simplifiée n'a jamais été autorisée pour les vigneron-encaveurs». Quant aux coûts supplémentaires liés à l'harmonisation du système de contrôle, ils ne sont pas réfutés. «Le Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) se finance exclusivement par des émoluments alors que les organes des contrôles cantonaux équivalents, qui existaient jusqu'en fin 2018, étaient partiellement subventionnés par les cantons. Pour répondre à la stabilité des coûts demandée par les vigneron-encaveurs, le CSCV a réduit au 1^{er} janvier 2019 ses émoluments de contrôle pour les petites et

moyennes entreprises», explique Florie Marion, porte-parole de l'OFAG. Elle ajoute qu'«à ce jour, une huitantaine de vigneron-encaveurs, soit environ 1,6% des entreprises assujetties au contrôle, ont interjeté un recours contre une décision de contrôle du CSCV auprès de l'OFAG. Les recours sont en cours de traitement». Frédéric Borloz, président de la Fédération suisse des vigneron-encaveurs, indique que la faïtière ne fait pas partie de cette démarche juridique. «Nous estimons en revanche également qu'il faudrait établir une distinction entre les vigneron-encaveurs valorisant leur propre récolte et les grandes caves ainsi que le négoce. Nous avons communiqué au CSCV les éléments qui pourraient être améliorés dans le cadre des contrôles et nous avons entrepris les démarches auprès de l'OFAG pour obtenir les simplifications demandées. La situation est bloquée tant que la procédure juridique n'est pas terminée», souligne-t-il.

1^{er} janvier 2019. Désormais soumis à la surveillance du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV), seul organe habilité à assumer cette tâche, les vigneron-encaveurs déplorent les coûts supplémentaires occasionnés. «Dans mon cas, sous l'ancien système, la facture s'élevait à 1000 ou 1100 francs tous les trois ou quatre ans, lors de la venue des inspecteurs de l'Organisme intercantonal de certification (OIC). Maintenant, le montant basé sur le volume encavé est perçu chaque année», illustre Willy Cretegnny.

Surcharge administrative

À l'image des autres producteurs réfractaires (voir ci-dessous), le Genevois pointe du doigt la lourdeur administrative du système. «L'Etat détient beaucoup de données sur nos exploitations viticoles, notamment à travers l'annonce des surfaces et le contrôle de la vendange. Les normes sanitaires et de qualité qui nous sont imposées garantissent la protection des consommateurs. J'estime qu'avec ces différents instruments, la transparence est déjà importante», déclare Willy Cretegnny.

Il ajoute que, contrairement à ce qu'affirme l'Office fédéral de l'agriculture (voir l'encadré), le système antérieur représentait une charge administrative moindre. «L'OIC contrôlait un seul millésime, soit le dernier, ce qui change grandement la préparation du contrôle, et les écritures pouvaient être groupées. Les documents d'inventaire étaient essentiellement réclamés. L'OFAG n'a pas encore compris que nous ne voulons pas être considérés comme identiques aux commerces.

Cette distinction est très importante pour l'avenir en termes de droit et d'exigences.»

Le président de l'ASVEI espère que la détermination du mouvement d'opposition, fort d'environ huitante producteurs à ce jour, ne faiblira pas et que d'autres rallieront cette cause, car il y a selon lui urgence. «Lors des auditions devant la justice auxquelles j'ai assisté, j'ai ressenti une lassitude chez mes collègues. La majorité des opposants sont proches de la retraite. La transmission de leurs domaines n'est pas évidente, leurs enfants hésitent à prendre le relais au vu des difficultés que traverse la branche», commente le producteur de Dardagny.

Soutien jugé insuffisant

Les adaptations apportées au système du contrôle des vins sont d'autant plus mal acceptées que les efforts pour protéger la production suisse face à la concurrence des importations sont jugés insuffisants. «Les solutions proposées pour améliorer les conditions cadres sont toutes balayées par le Conseil fédéral et le Parlement. Et avec la faible récolte de cette année, les vins suisses risquent de perdre encore des parts de marché», s'insurge Willy Cretegnny.

A ce jour, seule une petite proportion des vigneron-encaveurs a déposé un recours auprès de l'OFAG (voir l'encadré). Un membre de l'ASVEI explique qu'il a accepté la visite du CSCV à contrecœur, car il doute du succès de la mobilisation. Un autre a finalement payé l'amende qu'il avait reçue pour avoir refusé le contrôle.

C'est vous qui le dites

Pourquoi avez-vous décidé de vous opposer au contrôle de cave?



Yves de Mestral
Vigneron-encaveur à Mont-sur-Rolle (VD)

«Le changement de système implique une lourdeur administrative supplémentaire et une hausse des coûts. Depuis que j'ai signifié mon refus du contrôle de cave, je n'ai pas été contacté et aucun inspecteur n'est venu me voir à ce jour. Le préfet m'a reçu pour discuter de la question. J'ai été écouté. La protection des vins suisses contre la concurrence des importations représente un enjeu encore plus important, selon moi. Il faut absolument faire quelque chose dans ce domaine si l'on veut garder une production locale. La petite récolte de cette année va sans doute encore augmenter la pression des crus étrangers sur le marché. Les différentes interventions politiques à Berne n'ont malheureusement pas passé la rampe. Le lobby de la grande distribution est très puissant et les consommateurs alémaniques restent prêts à affronter deux heures de bouchons au Gothard pour aller déguster des vins au Piémont.» LP



Yann Menthonnex
Vigneron-encaveur à Bursins (VD)

«J'ai refusé le contrôle de cave avant d'avoir été sollicité. Les raisons de mon opposition sont celles invoquées par l'ASVEI, à savoir une surcharge administrative et des coûts supplémentaires. Le fait qu'il n'y ait pas de distinction entre les importateurs, les négociants et les vigneron-encaveurs, alors que ces derniers ne commercialisent que leurs propres récoltes, me révolte également. Nous travaillons dans de petites structures, nous ne sommes pas des industriels, avec de multiples secrétaires et avocats à disposition. Devoir consacrer 20% de notre temps de travail aux tâches administratives, c'est trop! Nous sommes déjà soumis au contrôle de la vendange, qui donne toutes les informations nécessaires. Cette exigence supplémentaire est donc selon moi un doublon dont on se passerait bien. Je préférerais pouvoir investir davantage de temps dans la promotion de nos produits.» LP



Annelise Ogi-Hurni
Vigneronne-encaveuse à Bellerive (VD)

«Je ne suis pas opposée à un contrôle de cave en soi, mais à CE contrôle de cave, qui ne fait plus de différence entre le vigneron-encaveur indépendant et le marchand de vin, le négociant, le commerçant. Je veux pouvoir être et rester une paysanne: de la vigne, aller y travailler, sentir son cœur battre, la humer, la vivre; puis travailler en cave et enfin sentir l'âme de mon vin chanter dans un verre. Je veux qu'on arrête de me voler mon temps en me poussant à faire des écrits inutiles, pour des contrôles non adaptés à nos structures, qui sont eux une conséquence directe de l'affaire Giroud. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vais continuer à opposer de la résistance. Mais je vais le faire aussi longtemps que j'en aurai la force, ce qui voudra dire laisser les amendes et autres frais en attente, jusqu'à ce que l'OFAG réagisse. J'irai dormir deux jours en prison s'il faut en arriver là. Mais quelle tristesse.» LP



Alexandre Delétraz
Vigneron-encaveur à Saillon (VS)

«Parce que les contraintes administratives augmentent avec le nouveau système mais aussi les coûts. Avant la modification de l'ordonnance, on payait lors du contrôle, c'est-à-dire environ tous les deux ans pour mon domaine. Maintenant, un versement annuel nous est demandé. J'ai reçu la visite de l'inspecteur malgré l'envoi d'une lettre pour annoncer mon refus du contrôle de cave. Il a été surpris de voir les caméras de la RTS à son arrivée. Je lui ai proposé un café et un croissant puis il est parti sans que je lui donne accès à mes livres de compte. Le reportage de la télévision n'a malheureusement eu aucune conséquence, à part peut-être celui de repousser l'épée de Damoclès. Je suis triste de constater qu'il est plus facile d'importer 100000 litres de vin que de produire 3000 bouteilles en Suisse. Selon moi, la question que l'on doit véritablement se poser est la suivante: veut-on encore d'une agriculture dans notre pays?» LP



Sophie Dugerdil
Vigneronne-encaveuse à Dardagny (GE)

«Je m'occupe seule de l'élaboration des vins, des ventes et de la gestion administrative du domaine tout en étant mère de famille. Je n'ai pas quatre jours à disposition pour compter combien de bouteilles j'ai consacrées à ma consommation personnelle ou aux dégustations avant la venue des inspecteurs. Il me paraît toutefois important de préciser que, comme mes collègues, je ne suis pas contre le fait d'être contrôlée. Je regrette par contre l'augmentation de la charge administrative qui pèse sur nous. Selon moi, l'ancien contrôle adapté aux petites structures suffisait largement. La branche a été consultée concernant la modification de l'Ordonnance sur le vin mais j'ai l'impression que l'OFAG l'a fait pour se donner bonne conscience car nos demandes n'ont pas été prises en compte. A un moment donné, il faut savoir dire stop. Trop de contrôles tuent les contrôles... et les petits exploitants.» LP